



Le **POULS** du SIIIAL



Notre solidarité au  de l'action syndicale
l'avenir de nos professions

Volume 6, numéro 9 – 14 juillet 2014

Mot de la présidente - Isabelle Dumaine



Voilà quelques mois que je vous en parle : **la période de maraudage est officiellement commencée !** Une période de maraudage est un peu l'équivalent d'une campagne électorale pour les organisations syndicales. Celles-ci ont donc jusqu'au 4 août prochain, pour tenter de vous « charmer »!

Vous avez peut-être remarqué, depuis quelques jours, une présence intensifiée des représentants syndicaux dans vos milieux... C'est un moment privilégié pour échanger avec vous, nos membres, sur divers enjeux qui vous préoccupent.

D'autre part, plusieurs d'entre vous s'inquiètent de la présence d'une autre organisation syndicale au sein du CSSSL. Si vous êtes sollicités par quelqu'un qui vous est moins familier, n'hésitez pas à lui demander de s'identifier et à nous contacter si vous le jugez pertinent. De plus, l'équipe du SIIIAL est facilement reconnaissable avec ses T-shirts arborant des messages qui nous caractérisent.



Mais, période de maraudage ou pas, la vie syndicale doit suivre son cours... L'été est en général une période plus calme pour le SIIIAL. Les rencontres avec l'employeur diminuent, les comités font souvent relâche. C'est le moment idéal pour nous de préparer l'année à venir, tant au niveau des relations du travail que de notre vie syndicale.

D'autant plus que nous prévoyons un automne chaud, si l'on se fie à tout ce que l'on entend dans les médias. Quelles seront les répercussions des nouvelles compressions annoncées par le ministre de la Santé pour les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes du CSSSL ? **Peut-on encore couper sans toucher aux soins directs aux patients ?**

Au risque de me répéter, nous avons besoin de l'appui de chacune et chacun d'entre vous pour faire face à ces coupures qui menacent, encore une fois, nos conditions de travail déjà précaires et pour entamer le renouvellement de notre convention collective.

D'ici là, je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances !

Profitez de cette période pour faire le plein d'énergie, nous en aurons besoin !!!



Petite histoire du SIIIAL, et un peu avant...

1999 : Suite à la grève illégale et aux pénalités imposées par la Loi 160, une cotisation spéciale est requise

Janvier 2000 : Désaffiliation du SIICSL de la FIIQ (74 %)

Février 2000 : Entente de services FSQ (UQII)-CSQ (90 %)

Juin 2001 : Affiliation FSQ-CSQ (90 %)

Janvier 2002 : Embauche d'un premier conseiller

Décembre 2003 : Adoption des lois 25 (regroupement des établissements en CSSS) et 30 (imposition de la fusion des accreditations syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux entraînant la naissance de la catégorie 1) par le gouvernement libéral.

2004 : Création du CSSS de Laval

- ↳ Fusion des listes d'ancienneté de tous les sites formant dorénavant le CSSS de Laval, une seule liste par titre d'emploi
- ↳ Possibilité pour les membres de poser leur candidature sur tous les postes disponibles au CSSS de Laval tout en conservant leur ancienneté
- ↳ Multiplication des directions
- ↳ Réorganisations multiples dans tout le CSSS de Laval
- ↳ Etc.

Avril 2005 : Vote par les membres de la nouvelle catégorie 1 du CSSS de Laval pour le choix d'un syndicat

Juillet 2005 : Accréditation pour le syndicat représentant la catégorie 1 en vertu de la Loi 30

Novembre 2005 : Formation d'un nouveau conseil d'administration

Mars 2006 : « Naissance » du SIIIAL tel qu'on le connaît

Chevauchement pour les infirmières auxiliaires

Conformément à la lettre d'entente numéro 19 de la convention collective, les infirmières auxiliaires ne touchent pas la prime de chevauchement inter-quart. Elles reçoivent plutôt une prime compensatoire équivalant à 2 % de leur salaire horaire.

Toutefois, si on vous demande d'effectuer une tâche à la fin de votre quart de travail (ex. : remettre un rapport inter-quart), ce temps travaillé en surplus de la journée normale de travail (i.e. 7,25 heures) **devrait** vous être payé. Certains gestionnaires pourraient refuser de vous rémunérer pour ce genre de travail en invoquant la lettre d'entente numéro 19. Si tel est le cas, n'hésitez pas à réclamer ce temps supplémentaire et en cas de refus, contactez-nous sans délai !

Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)

1800, boulevard Le Corbusier, bureau 126, Laval (Québec) H7S 2K1

Téléphone : (450) 686-6871 - Télécopieur (450) 686-6012

directiongenerale@siiial.com - www.siiial.com

La FIQ mène actuellement une campagne de séduction auprès de nos membres. Elle se présente comme la seule organisation apte à vous représenter. Pourtant, elle cache délibérément plusieurs éléments et nous pensons que vous êtes en droit de les connaître.

1. La FIQ choisit l'isolement

La FIQ est la seule organisation syndicale qui a choisi de s'isoler en refusant de faire partie du front commun. La division des forces syndicales fait certainement l'affaire du gouvernement, mais cela ne peut certainement pas être favorable à l'ensemble de nos membres. Pendant que le front commun luttera pour l'amélioration de vos conditions de vie et de travail et pour la réduction des écarts salariaux avec le secteur privé, où sera la FIQ ?

Êtes-vous prêtes à vous présenter en négociation sans le rapport de force d'un large front commun ?

2. La cotisation syndicale

Saviez-vous que les cotisations syndicales de la FIQ sont calculées sur le 6^e échelon du salaire de base de chaque catégorie d'emploi ?

Au SIIIAL, les cotisations syndicales sont calculées sur le **1^{er} échelon du salaire de base** de chaque catégorie d'emploi. De plus, la cotisation s'applique sans les primes, sans les gardes et sans le temps supplémentaire.

Plus des 2/3 de la cotisation restent au syndicat local afin **d'offrir des services de proximité** et de permettre une vie syndicale active.

3. L'assurance collective

Saviez-vous que la FIQ vous offre moins de flexibilité au niveau de l'assurance collective ?

Peu importe laquelle des trois options vous choisissez, les couvertures du régime d'assurance de la CSQ – SSQ sont plus généreuses et vous assurent d'avoir le moins à déboursier pour vos soins durant l'année.

Et que dire de l'invalidité de longue durée ! La FIQ offre une couverture maximale de cinq ans. AU SIIIAL, si après 24 mois, vous êtes invalides selon les critères de l'assureur, **vous recevez une prestation jusqu'à l'âge de 65 ans !!!** Ainsi, la personne invalide ne sera pas contrainte d'occuper un emploi au salaire minimum ; elle ne perdra pas tout son pouvoir d'achat. C'est donc une mesure qui évite la précarisation financière des personnes invalides.

Afin de vous permettre une meilleure compréhension, voici un tableau comparatif des primes annualisées CSQ/FIQ.

CSQ – SSQ	Prime annuelle	FIQ – DSF	Prime annuelle**
Maladie 1		Régime de base	
Individuel	838,76 \$	Individuel	1 017,12 \$
Monoparental	1 248,52 \$	Monoparental	1 312,70 \$
Familial	2 068,56 \$	Familial	2 390,70 \$
Maladie 2		Maladie Complémentaire III	
Individuel	1 061,58 \$	Individuel	1 190,02 \$
Monoparental	1 585,58 \$	Monoparental	1 485,38 \$
Familial	2 564,12 \$	Familial	2 734,68 \$

** Après congé de prime

CSQ – SSQ	Prime annuelle	FIQ – DSF	Prime annuelle**
Maladie 3			
Individuel	1 339,00 \$	Non disponible	
Monoparental	2 002,76 \$		
Familial	3 183,96 \$		
Soins dentaires			
Individuel	290,68 \$	Individuel	302,12 \$
Monoparental	441,74 \$	Monoparental	573,82 \$
Familial	731,90 \$	Familial	845,52 \$

4. Le double discours de la FIQ sur la lutte à la privatisation

Saviez-vous que la FIQ n'est parvenue à obtenir aucune somme du gouvernement pour lutter contre les agences privées lors de la dernière négociation ?

Saviez-vous que le régime d'assurance de la FIQ offre des couvertures dans le secteur privé ?

Saviez-vous que la FIQ veut créer de nouvelles structures qui accentueront encore plus le recours au privé ?

Alors qu'au SIIIAL, chaque jour nous travaillons pour améliorer l'accès aux soins de santé dans le réseau public, la FIQ veut créer des cliniques de proximité et des maisons pour aînés à l'extérieur du réseau public. Pourquoi ne travaille-t-elle pas plutôt à améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins du réseau public ?

5. La FIQ et le membership

La FIQ comprend les limites de l'isolement et veut devenir une centrale syndicale. Elle vient d'ailleurs de faire alliance avec la FAE (Fédération autonome de l'enseignement), elle qui criait haut et fort que le SIIIAL faisait partie d'une Fédération affiliée à une centrale d'enseignants !

Le SIIIAL est le plus gros syndicat en santé affilié à la FSQ et à la CSQ, une centrale syndicale qui compte 200 000 membres ! **Un atout pour la négociation nationale (salaire, retraite, droits parentaux, assurance collective).**

À Laval on garde le SIIIAL !

Rédactrice en chef : Louise Beaulieu, administratrice conso-mob

Mise en page et correction : Renée Daneault, coordonnatrice administrative, Marlène Anderson et Ginette Lapointe, secrétaires

Collaborateur : Francis Daignault, conseiller aux relations du travail